

Phase 2 : Le contexte institutionnel gardois et la mise en œuvre de la GEMAPI

Nîmes

Le 21 Novembre 2014

Présenté par **Julie LESUEUR** de **SEPIA Conseils**



Philippe MARC
Avocat à la Cour



Le territoire gardois soumis à de multiples enjeux



Le risque inondation

- 35 % de la population en ZI
- 5 TRI et 8 SLGRI

La gestion de la ressource en eau

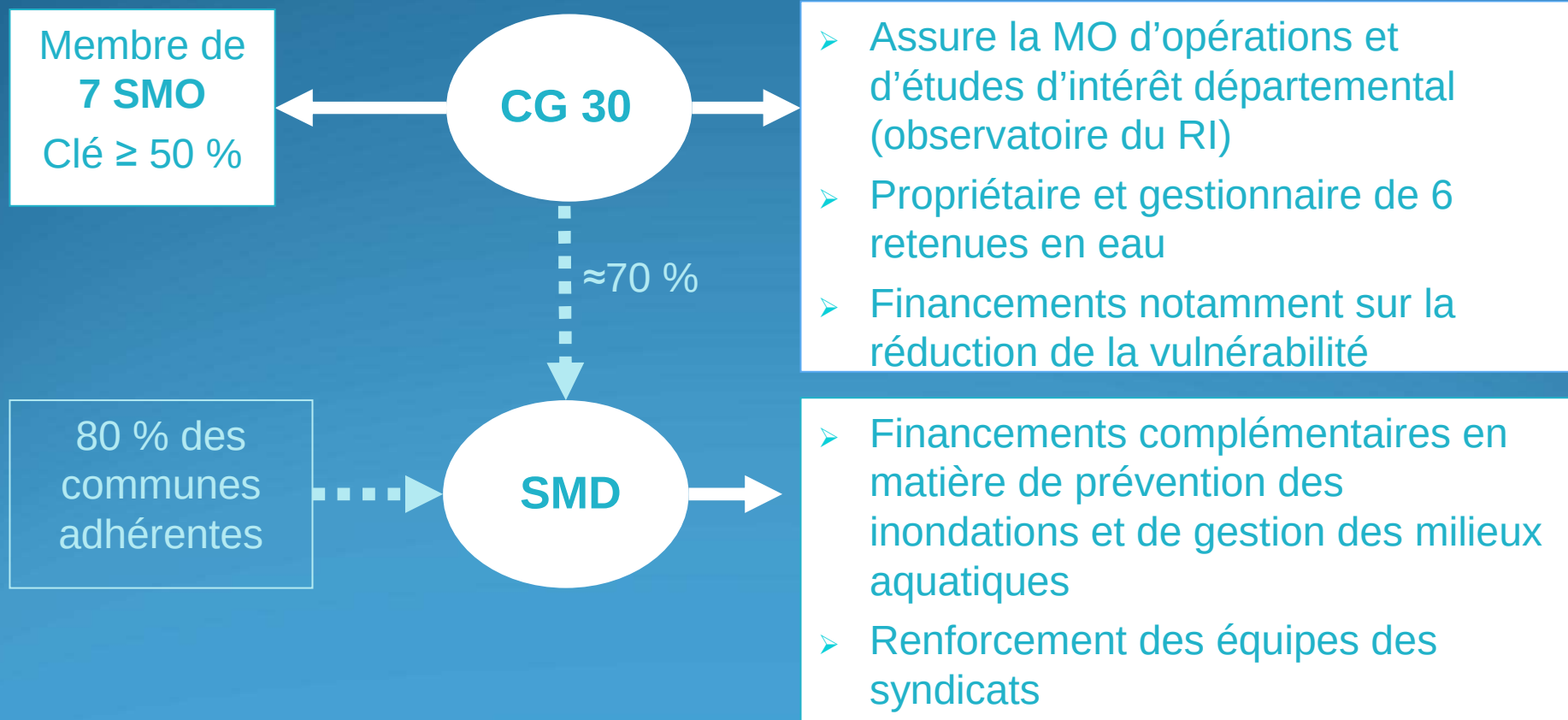
- Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif

La préservation des milieux aquatiques

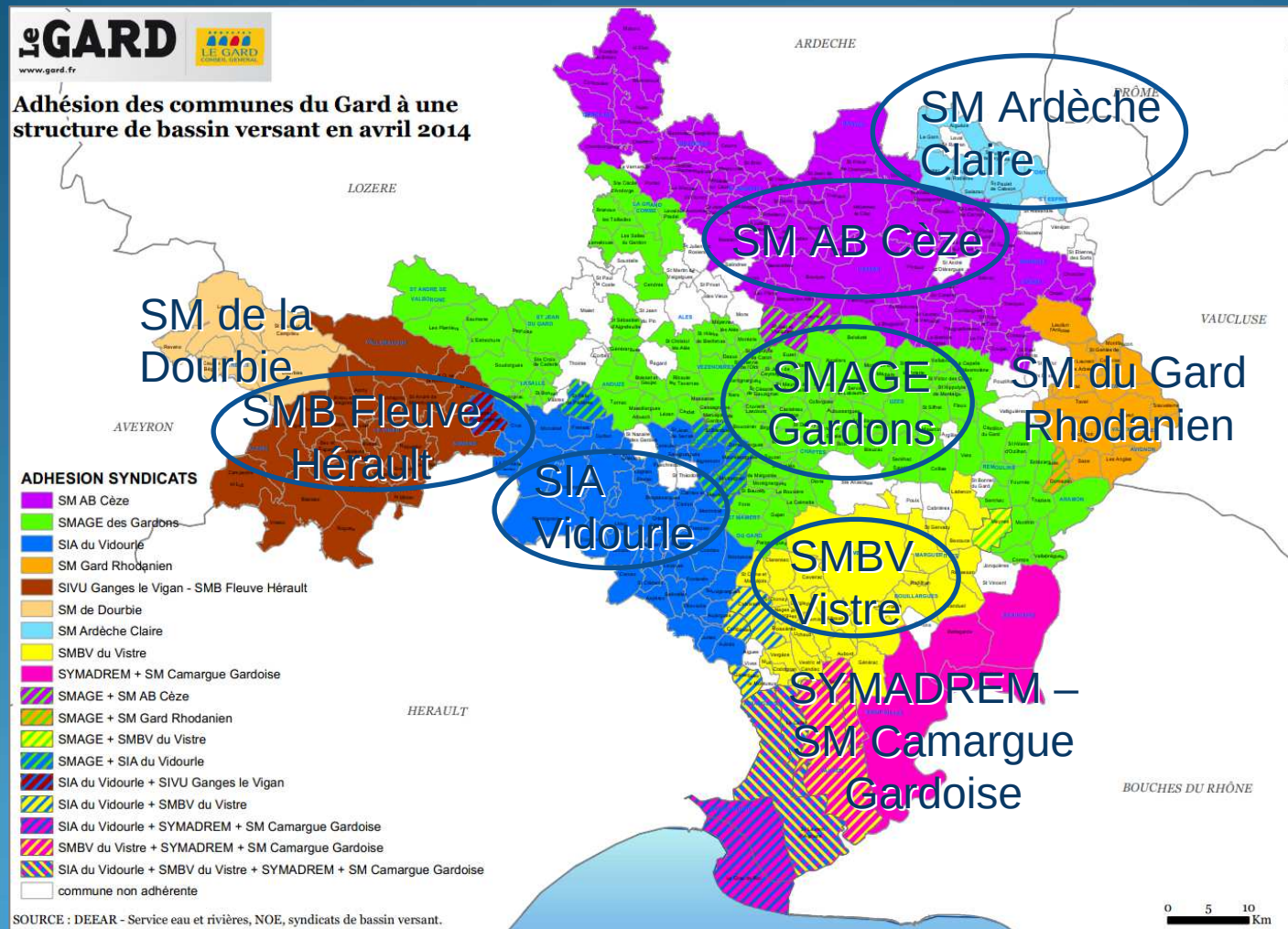
- Cours d'eau et zones humides

- Mise en place de syndicats de bassin versant
- Développement d'outils de gestion : 7 PAPI, le Plan Rhône, 5 SAGE et 5 Contrats de rivière

Le rôle du Département dans la structuration actuelle du grand cycle de l'eau



Dynamique de structuration par bassin versant depuis les années 1990



11 syndicats de bassin versant

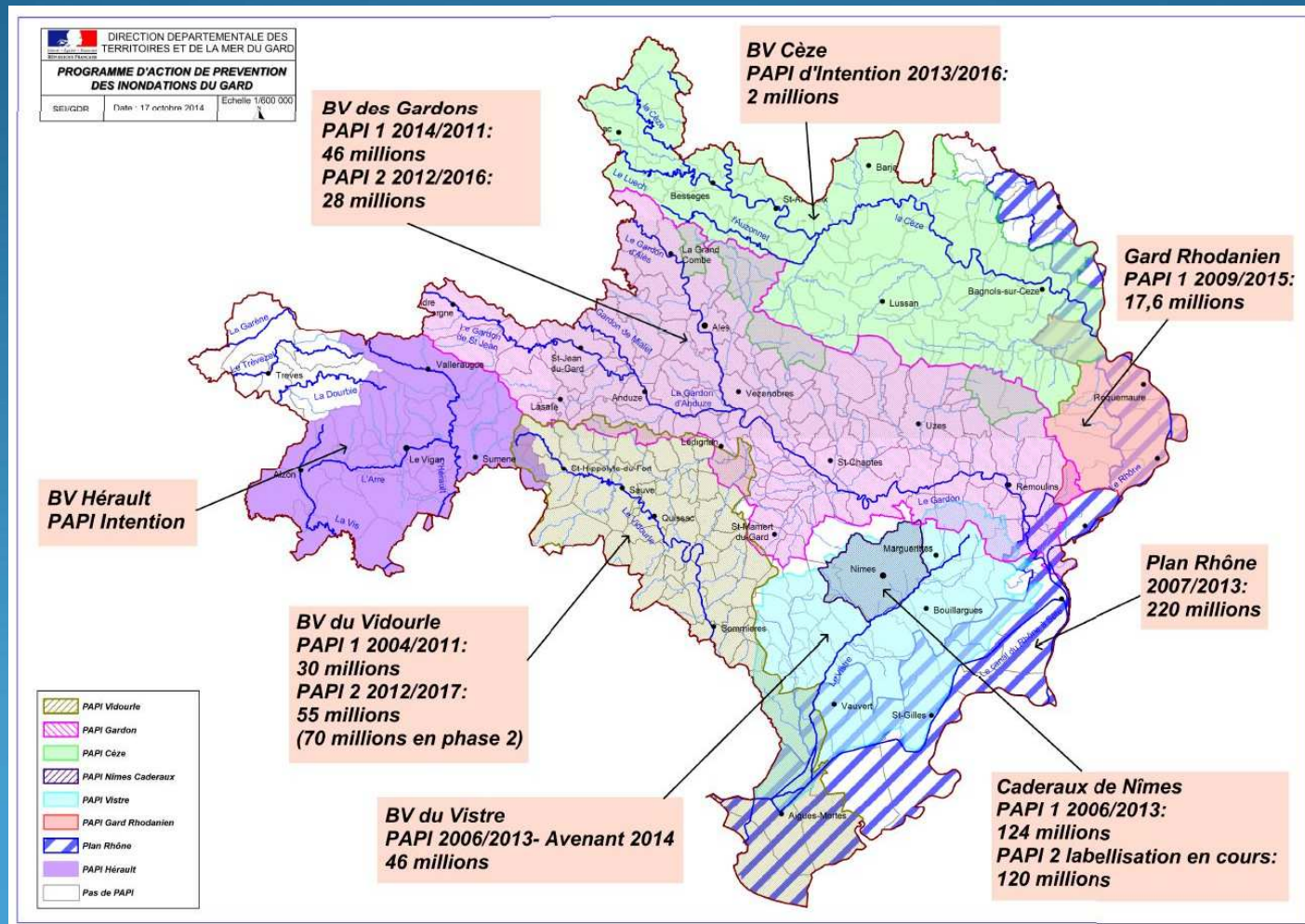
➤ Prévention des inondations

➤ Gestion des milieux aquatiques

Sur le delta du Rhône : plusieurs syndicats aux vocations différentes

6 syndicats labellisés EPTB

Des financements issus des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

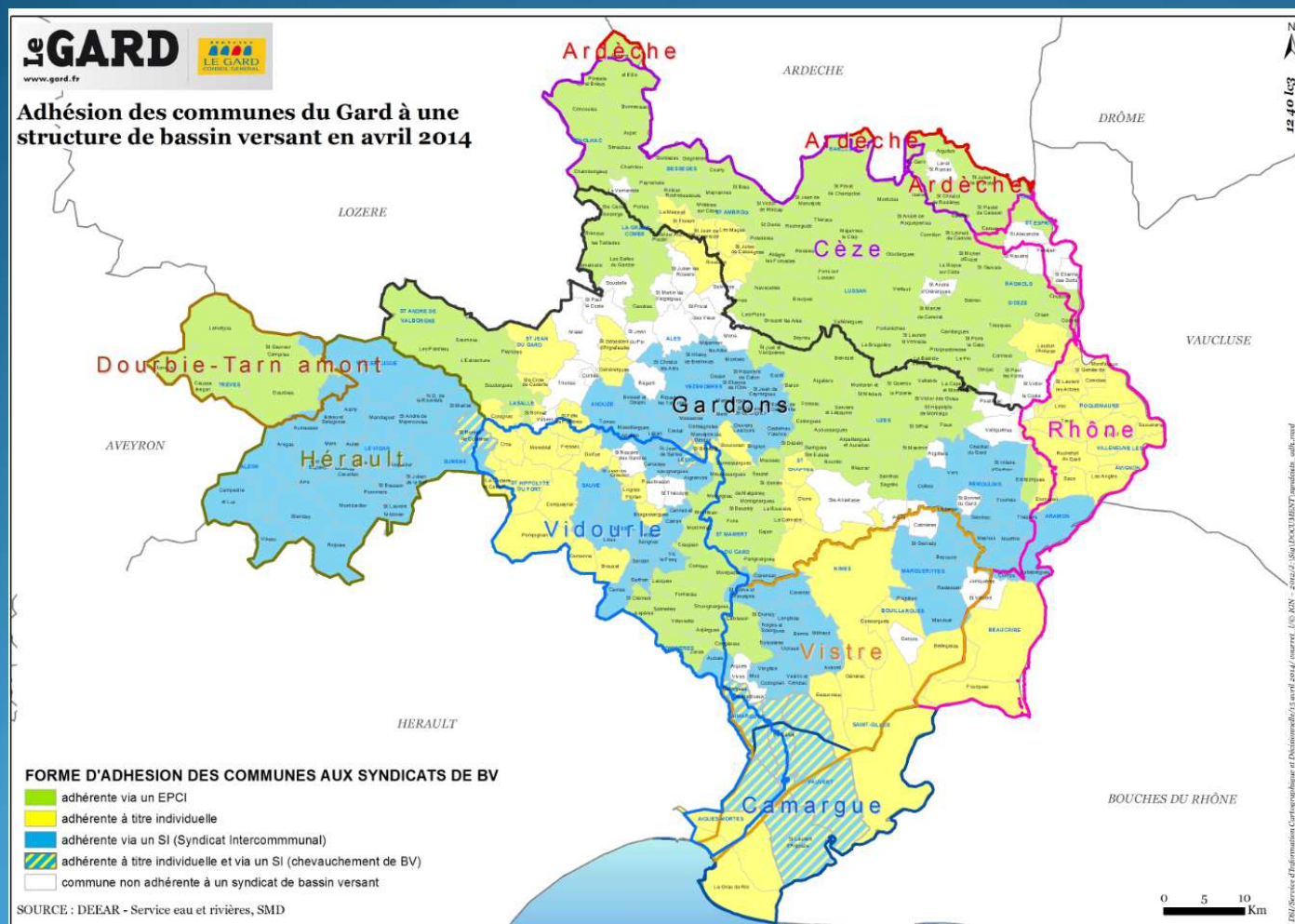


Les missions des syndicats labellisés EPTB

Missions générales des syndicats labellisés EPTB	SMAGE Gardons	SM AB Ceze	SMIA Vidourle	SMB Fleuve Hérault	SMBV Vistre	SM Ardèche Claire
Préservation de la qualité de la ressource en eau						
Gestion quantitative de la ressource						
Maîtrise du ruissellement						
Prévision des inondations						
Prévention/protection contre les inondations						
Préservation et gestion des zones humides						
Entretien et restauration des cours d'eau						
Définition et suivi d'un PAPI						
Animation de SAGE et/ou de contrat(s)						

Lien avec la GEMAPI

Le bloc communal et la gestion du grand cycle de l'eau

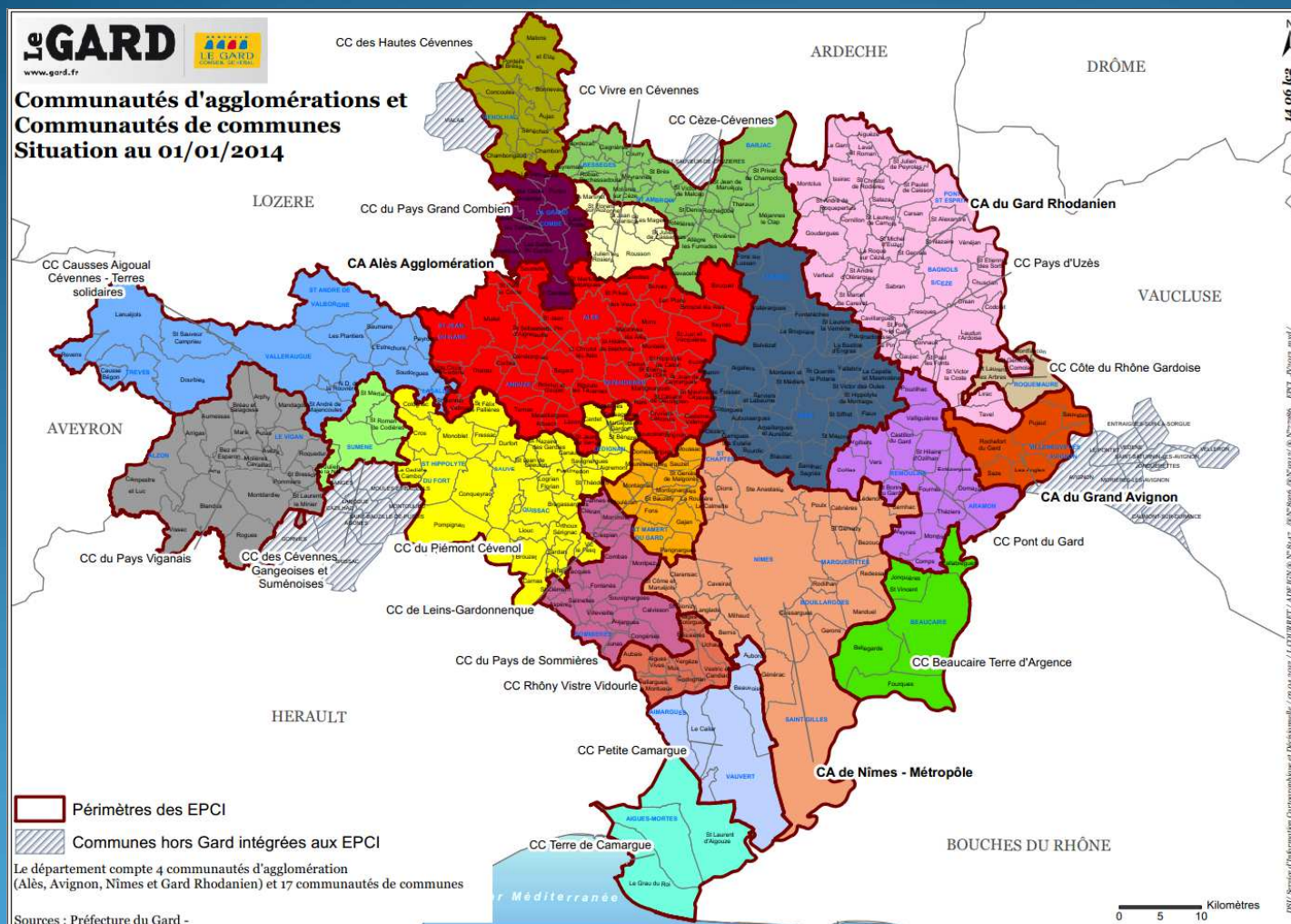


90 % des communes adhérentes à des syndicats :

- 43 % via un EPCI à FP
- 18 % à titre individuel
- 29 % via un SI

10 % des communes non adhérentes, soit 36 sur 353

Le bloc communal et la gestion du grand cycle de l'eau

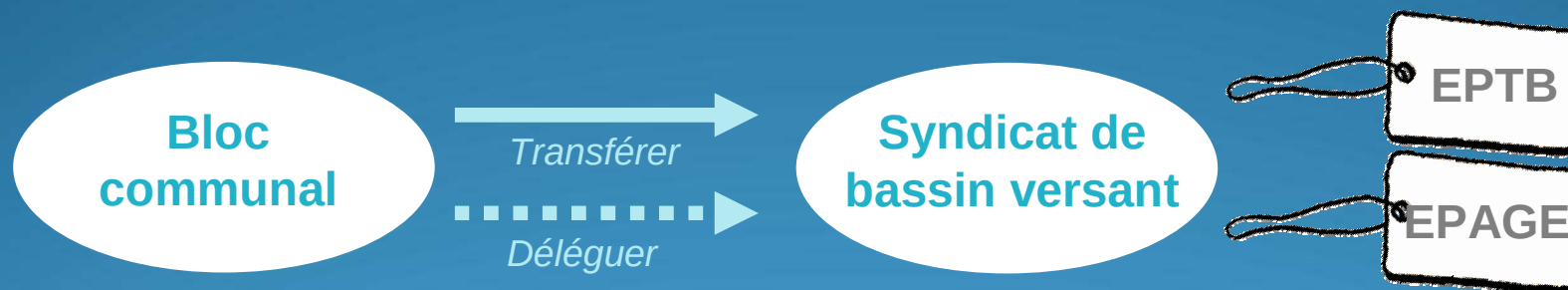


Au total 21 EPCI à FP dont 4 CA

Plusieurs EPCI FP impliquées dans la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité et la protection contre les inondations

Les nouvelles échelles d'intervention de la loi MATPAM

La loi MATPAM attribue au **bloc communal** la nouvelle compétence GEMAPI



Le bloc communal peut adhérer à plusieurs syndicats mixtes sur le même territoire, mais ne peut transférer la même compétence à deux syndicats ayant le même périmètre d'intervention.

La perception des acteurs de loi MATPAM et de la GEMAPI

Pour les acteurs interviewés, la réforme vise à :

- pallier le manque de MO en matière de prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques sur certains territoires,
- clarifier l'organisation institutionnelle dans la gestion du grand cycle de l'eau.

Tous les acteurs s'interrogent sur **le contenu de la GEMAPI, les modalités de sa mise en œuvre et les responsabilités associées à cette prise de compétence.**

La méthodologie proposée sur le territoire gardois



- Définition de la compétence « GEMAPI » en prenant en compte les projets du district (SDAGE, PGRI, PAMM) et les projets de territoires (SAGE, PAPI, SLGRI...)
- Réflexion sur la prise de compétence ou le transfert/délégation de cette compétence à des syndicats de bassin versant

La méthodologie proposée sur le territoire gardois

- **Structuration syndicale à l'échelle des bassins versants à conforter en** prenant en compte les spécificités territoriales
- Articulation entre le **bloc communal** et les **syndicats de bassin versant**



Source : Horisis

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Le pont du Gard